dairont et vous enverrez les doubles de vos communications à l'ambassadeurs de la République à Constantinople.»

Le *Livre jaune* nous donne ici le récit des négociations qui ont suivi l'arrivée de l'escadre dans l'Adriatique.

Le 24 Novembre des dépêches de M. Tissot et de M. Le Rée que Dervisch Pacha était entré à Dulcigno et le 27, M. Tissot annonçait que Dulcigne avait été occupé la nuit par les Monténégrins. Le lendemain une nouvelle dépêche de notre ambassadeur à Constantinople déclarait que les Dulcignottes acceptait le nouvel état de choses avec beaucoup de calme.

En même temps une communication officielle de Sartinski prévenait chargé d'affaires de la Turquie confirmait la remise de Dulcigne.

Le 3 décembre, l'amiral Clous ordonnait au contre-amiral Laforet de se rendre à Toulon avec sa division navale aussitôt que l'ordre de séparation de l'escade combinée serait donnée.

Cette ordre ayant été donné par l'amiral Seymours toutes les divisions appareillèrent en même temps le 5 au matin.

LA GAUCHE ET L'AMENDEMENT BRISSON

Paris, 20 décembre.

Les divisions qui se produisent dans les groupes de gauche au sujet du vote de l'amendement Brisson rendent fort improbable, le vote du budget en temps utile, c'est-à-dire avant le 31 décembre. Le ministère se dispose donc à demander fort gaiement aux Chambres l'autorisation de percevoir l'impôt par douzièmes provisoires. C'est la première fois que cette éventualité se présente depuis trois ans. On sait que c'est cette perspective qui a poussé le Maréchal de Mac-Mahon et ses ministres du 16 Mai à capituler devant les gauches. Autres temps, mêmes mœurs.

LA QUESTION JUIVE EN ALLEMAGNE

Berlin, 20 décembre.

La question juive est entrée dans une phase critique.

Les discours des adversaires de la race juive provoquent un enthousiasme frénétique dans toutes les classes de la population. Les juifs n'ont pour se défendre que la presse qu'ils ont asservie par l'argent. Si le pouvoir n'intervient pas, on ne sait à quels excès cette agitation pourra conduire.

UNE LETTRE DE MENOTTI GARIBALDI

Rome, 19 décembre.

La *Capitale* publie une lettre de Menotti Garibaldi par laquelle il déclare n'avoir autorisé personne à négocier en son nom avec le gouvernement grec.

L'AMBASSADEUR ITALIEN A BRUXELLES

Rome, 19 décembre.

Le comte Fc. d'Ostiani est nommé ministre d'Italie à Bruxelles.

LA SITUATION EN IRLANDE

Mullingar, (Irlande) 19 décembre.

Un meeting agraire vient d'être tenu à Mullingar.

10,000 personnes y assistaient.

M. Sullivan, membre du Parlement, a prononcé un discours violent.

Parlant du bruit d'après lequel le gouvernement aurait l'intention de défendre les meetings de la Ligue agraire, M. Sullivan déclare que la Ligue est maintenant si solidement établie, qu'il est impossible de l'écraser.

Le propriétaire et le tenancier sont engagés dans une lutte mortelle, ajoute l'orateur : il faut que l'un ou l'autre périsse.

Ballina, (Irlande) 19 décembre.

Une foule de 2000 personnes s'est rendue hier à la demeure d'un magistrat nommé Downing, à Bonnincoulan. Ce magistrat avait remis lui-même à quelques-uns de ses tenanciers leurs mandats d'expulsion.

La police a empêché, en croisant la baïonnette, la foule d'approcher de la maison de Downing, pendant que celui-ci s'enfuyait.

La police occupe encore la maison.

DERNIÈRE HEURE

LA SITUATION EXTÉRIEURE

Paris, 20 décembre.

Le conseil des ministres s'est occupé hier de la question grecque. Les gens qui savent tout disent que M. Barthélemy St-Hilaire a été assez alarmant et que plusieurs ministres seraient effrayés.

On le serait à moins. La guerre est devenue inévitable. Et si on laisse faire M. Gambetta la France s'en mêlera.

AFFAIRE DE TUNIS

Alger, 20 décembre.

Le bruit qui a couru à Alger, de concentration de troupes à la frontière tunisienne est formellement démenti.

On a seulement envoyé une compagnie du Génie à Souk-Harras, ville voisine de la frontière, pour exécuter des travaux de défense autour de la caserne.

LA MALADIE DU BEY DE TUNIS

La maladie grave dont le Bey de Tunis était atteint est démentie.

AFFAIRE DE LA GRÈCE

Londres, 20 décembre.

A l'occasion d'une nouvelle que *Le Daily-Telegraphe* donnait et par laquelle ce journal annonçait que la France avait fait une proposition formelle d'arbitrage entre la Turquie et la Grèce, l'*Agence Havas* croit savoir que cette nouvelle est tout au moins prématurée, et qu'il n'y a eu, tout au plus, qu'un échange de vues entre les cabinets, sur le principe de l'arbitrage, et qu'aucune proposition officielle n'a été faite jusqu'à présent.

CHAMBRE DES DÉPUTES

(Service télégraphique particulier)

Séance du 20 décembre

Présidence de M. GAMBETTA

La séance s'ouvre à 2 heures.

La Chambre adopte les projets de lois ci-après :

1. — Projet de loi relatif à un échange entre l'Etat et la ville de Châlons (Marne) d'une part, et le département de la Marne d'autre part.

2. — Projet de loi tendant à autoriser le département du Tarn à s'imposer extraordinairement pour le service de l'enseignement primaire.

3. — Projet de loi ayant pour objet l'établissement d'une surtaxe sur les vins à l'octroi de Magnac-Laval (Haute-Vienne).

4 — Projet de loi tendant à imposer d'office la section du Peréh, commune des Deux-Verges (Cantal), d'une somme de 1,435 fr.

5. — Projet de loi tendant à autoriser le département du Gers à contracter un emprunt pour les travaux des chemins ordinaires.

6. — Projet de loi tendant à rectifier les limites des communes du Grais, canton de Briouze, arrondissement d'Argentan, département de l'Orne, et de Saint-Maurice-du-Désert, canton de la Ferté-Macé, arrondissement de Domfront, même département.

7. — Projet de loi relatif à un échange entre l'Etat et le duc de Vicenne.

8. — Projet de loi ayant pour objet l'incorporation dans le réseau d'intérêt général des chemins de fer d'intérêt local de Nantes à Cholet et de Beaupréau à Chalonnes.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE OBLIGATOIRE

La Chambre continue la suite de la discussion du projet de loi tendant à rendre l'enseignement primaire obligatoire.

M. Boyer combat le projet présenté, au point de vue de la laïcité.

Il se plaint que l'on veuille chasser Dieu des écoles.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 20 décembre

PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY

BRUITS DE COULOIRS

M. Ferry, ministre de l'instruction publique a prévenu M. Buffet, que la séance du Sénat étant fixée pour 3 heures et qu'à cette heure, étant retenu à la Chambre, il ne pourrait pas répondre aujourd'hui à ses interpellations concernant l'enlèvement des emblèmes religieux dans les écoles de Paris.

M. Ferry a demandé que l'interpellation soit renvoyée à demain.

Le rapport de M. Cordier, sur le budget des dépenses, lu samedi, continue à produire une très vive impression dans les cercles de droite.

Ce rapport a été déposé, sans avoir été voté par la commission.

Bulletin du Commerce

COURS MOYEN DES PEIGNÉS & DES BLOUSSES

DES

Marchés de Roubaix et de Tourcoing

| | | |